GAZETTE DU CLÉMENTOIS

janvier 2023
édition n°1

Bonne année, bonne santé, ce sont les mots que chacun d'entre nous prononcent à chaque début d'année.

Je viens de ce fait vous présenter, en mon nom, mais aussi au nom du conseil municipal et des employés nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle année. Nous savons que, comme les années précédentes elle nous apportera de la joie que je vous souhaite immense, mais aussi son lot de désagréments et de peines.

Aider les personnes qui sont confrontées à des difficultés, cela s'appelle la « solidarité » et la « fraternité » car aujourd'hui c'est les uns, demain les autres et peut être après demain nous même. Laissons de coté nos rancœurs, nos haines et surtout les jalousies, vectrices d'autant de conflits.

Ce sera le vœu que je formulerai pour cette année.

Plein de choses aux familles qui ont été touchées par les deuils l'an dernier. Notre petite commune a particulièrement été visée en 2022.

Bienvenue aux nouveaux habitants, qu'ils soient résidences principales ou secondaires. Je leurs souhaitent de trouver parmi nous tout le bonheur qu'ils espèrent.
Merci aux artisans et commerçants qui créent, innovent et donnent de la vie à notre commune.

L'informatique ayant beaucoup évolué dans les foyers et de ce fait, chacun peut avoir des nouvelles de la commune en se connectant sur le site qui est régulièrement mis à jour.

Le conseil municipal (dans un souci d'économie) a décidé de n'éditer qu'un seul exemplaire du petit Clémentois dans l'année.
Il sera distribué en milieu d'année.
Merci de votre compréhension.

En espérant une année un peu plus douce et surtout moins de sècheresse, (qui pourrait poser des problèmes dans le futur) je vous renouvelle tous mes meilleurs vœux.

Michel Rochette

04 73 95 40 72

st-clement-de-valorgue.mairie@orange.fr

Ouverture les
lundis, mercredis et vendredis

www.saintclementdevalorgue.fr

NOËL DES ENFANTS

Le samedi 17 décembre à eu lieu l'arbre de Noël des enfants de moins de 10 ans de la commune. Cette année 21 enfants été conviés.

Un atelier peinture fut réalisé, sur des pièces de puzzle, chacun à pu repartir avec sa création.

Le Père Noël est passé et à offert pour les plus de 6 ans un bon pour la station de Prabouré et pour les moins de 6 ans une serviette personnalisée réalisé par l'Atelier d'AM – création couture.

Un goûter avec crêpes, mandarines, papillotes, bonbons a été partagés et appréciés par tous.

COLIS DES AINES

Le conseil municipal a distribué les colis à nos ainés de plus de 70 ans résidant sur la commune, la semaine du 19 Décembre, avant les fêtes de Noël.

Ces colis ont été réalisés par les membres du CCAS pour un budget de 30€ par colis.

Cette année il y avait 26 colis pour les hommes, 27 colis pour les femmes et 2 colis pour nos ainés résidents en institution.

L'ensemble des colis a été réalisé avec des produits locaux et furent très appréciés.

RECENSEMENT DES JEUNES

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous voulez vous inscrire à un examen (BEP, bac...) et on vous réclame une attestation de recensement citoyen, mais vous ne savez pas comment l'obtenir ?

Nous vous indiquons tout ce qu'il faut savoir à la mairie au 04 73 95 40 72.

Bilan Financier

NOTE DE SYNTHÈSE FINANCIÈRE
ANNÉE 2022

L'article L2313-1 du code des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielle est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune et sera disponible sur le site internet de la commune www.saintclementdevalargue.fr

La commune de Saint Clément de Valargue gère 3 budgets :

Le budget principal qui comptabilise toutes les activités de la commune (entretien des bâtiments, voirie, espaces publics, école et périscolaire, administration générale ...). Les recettes de ce budget sont essentiellement les impôts locaux et les dotations de l'État.

Le Budget Eau potable : production et distribution de l'eau potable, gérée intégralement par la commune. Les recettes sont la facturation de la consommation d'eau par les abonnés.

Le Budget assainissement : collecte et traitement des eaux usées pour le réseau d'assainissement collectif de la commune géré lui aussi par la commune.

Chaque budget doit être équilibré, en fonctionnement et en investissement.
La commune ne peut pas, contrairement à l'État, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement mais uniquement pour financer des dépenses d'investissement.

Dépenses de fonctionnement par chapitre, de l'année	
011 - Charges à caractère général	68 421,23 €
012 - Charges de Personnel	38 697,43 €
014 - Reversements et restitutions	6 393,69 €
042 - Opérations d'ordre	169,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	32 466,93 €
66 - Charges financières	3 545,59€
67 - Charges exceptionnelles	400,00 €
TOTAL DES DEPENSES	150 093,87 €

Recettes de fonctionnement par chapitre, de l'année 2022 :	
013 - Atténuation de charges	377,08 €
70 - Produits des services	6 271,00 €
73 - Impôts et taxes	86 762,43 €
74 - Dotations et participations	81 622,21 €
75 - Revenus des immeubles	14 451,93 €
76 - Produits financiers	2,88 €
77 - Produits exceptionnels	5 087,75 €
002 - Résultat reporté	48 994,81 €
TOTAL DES RECETTES	243 570,09 €

Soit un résultats excédentaire de 93 476,22 €
pour la section de fonctionnement

Quelques précisions sur les recettes :

Chapitre 73 : Ce sont les taxes foncières et d'habitation ainsi que les droits de mutations.
Chapitre 74 : Ce sont là toutes les dotations versées par l'État.
Chapitre 75 : Il y a dans ce chapitre tous les loyers des locataires de l'immeuble du presbytère ainsi que les locations de la salle des fêtes et les fermages des communaux.
Chapitre 77 : Il y a là les remboursements d'assurance suite aux sinistres (principalement la salle des fêtes cette année) déclarés par la Mairie.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 126 855.08 €.

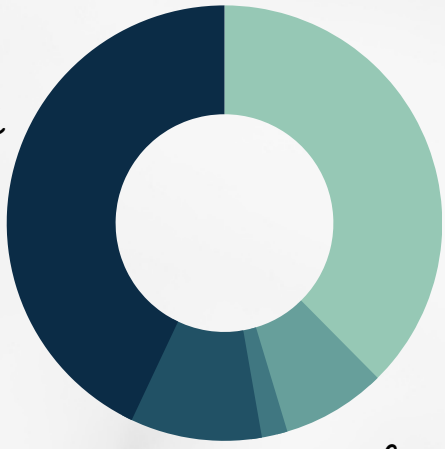

Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent 141 955.49 € dont :

Opération d'ordre	169,00 €
Remboursement T.V.A	19 824,56 €
Taxe d'aménagement	965,15 €
Excédent de fonctionnement reporté	54 395,68 €
Subventions reçues	66 601,10 €

Résultat d'investissement : Excédent de 15 100,41 €

Les restes à réaliser de 2022 s'élèvent à – 17 080.24 €
(subventions non encore versées et travaux non réalisés)

Excédent d'investissement
15 100.41 €

Le résultat net global 2022 est donc de :
93 476.22 + 15 100.41 = Excédentaire de 108 576.63 €
Si ajoute les 17 080.24 € de restes à réaliser soit 91 946.39 €

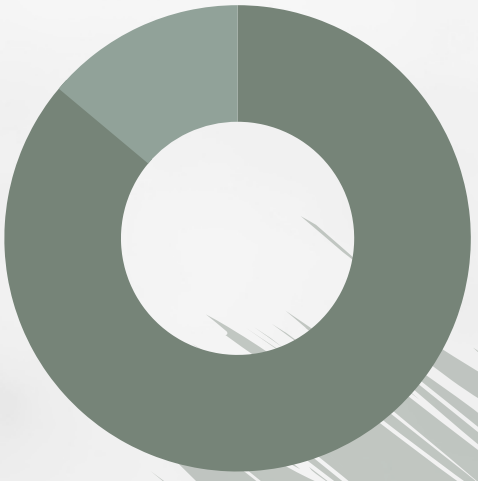

Excédent de fonctionnement
93 476.22 €

BUDGETS ANNEXES

Le Budget Eau est globalement excédentaire de 15 273.19 €
Le Budget Assainissement est globalement excédentaire de 20.53 €